

Comprendre son bulletin de paie

crit

Détail des missions effectuées

- Numéro de mission
- Poste occupé
- Dates de début et de fin de mission

Détail des heures payées

- Heures normales
- Heures supplémentaires
- Heures effectuées pendant les jours fériés
- Primes diverses

Indemnités Fin de Mission

10% versés à la fin de chaque mission et calculée sur la base du salaire brut perçu lors de la mission

Indemnités congés payés

Equivalentes à 10% des rémunérations perçues sur la période. Egalement payées en fin de mission

Charges sociales

Représentant votre participation aux cotisations sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance

Charges patronales

Qui sont à la charge de l'entreprise CRIT et non déduites de votre salaire

Votre salaire net

Récapitulatif

Des heures rémunérées, du montant des charges auxquelles vous avez cotisées, vos rémunérations nettes depuis le début de l'année civile

ETABLISSEMENT	
CRIT COURBEVOIE (417) 6 avenue Severine	
92400 COURBEVOIE	
SIRET	
LOCAL. URSSAF URSSAF PARIS ET RP	

SOCIETE	
CRIT 90 98 Boulevard Victor Hugo	
92110 CLICHY LA GARENNE	
SIREN 451329908 NAF 7820Z	

BULLETIN DE SALAIRE

Matricule 3257	N° Sécurité sociale
N° Bulletin 118	Période de paie (6.00) 01/01/2017 au 31/01/2017
Statut Employé intérimaire	

Libellé	Nombre ou base	Taux	Montants	Charges Patronales	
				Taux	Montants
*** CONTRAT N° 91224 POUR LA PERIODE DU 02/01 AU 06/01 ASSISTANTE DDV E COMMERCE NIV 4B					
01100 HEURES NORMALES	35,000	12,1900	426,65		
06217 INDEMNITE FIN DE MISSION	8021,020	0,1000	802,10		
06535 CONGES PAYES	5410,120	0,1000	541,01		
07000 SALAIRE BRUT SANTE			1769,76		
07841 Sécurité sociale-Mal. Mat., Invalidité, décès	1769,760	0,750	-13,27	12,890	228,12
07842 Complémentaire Incapacité, invalidité, Décès			-6,16		9,24
07843 Complémentaire santé			-2,52		2,52
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					
07844 Accidents du travail-Maladies professionnelles	1769,760			0,900	15,93
RETRAITE					
07845 Sécurité sociale plafonnée	1769,760	6,900	-122,11	8,550	151,31
07846 Sécurité sociale déplafonnée	1769,760	0,400	-7,08	1,900	33,63
07852 Sécurité sociale Tranche 1	1769,760	4,670	-82,65	5,080	89,91
FAMILLE - SECURITE SOCIALE					
07854 Famille - Sécurité sociale					61,06
ASSURANCE CHOMAGE					
07855 Chomage			-42,47		71,32
AUTRES COTISATIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
07857 Autres cotisations dues par l'employeur					57,98
COTIS. STATUTAIRES ou PREVUES PAR CONV.COLLECTIVE					
07859 Cotisation statutaire ou prévues par conv. coll.					32,20
07838 CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	1747,750	5,100	-89,14		
07839 CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1747,750	2,900	-50,68		
*** CONTRAT N° 91224 POUR LA PERIODE DU 02/01 AU 06/01 ASSISTANTE DDV E COMMERCE NIV 4B					
08235 FORFAIT NAVIGO Z 1-5	5,000	2,2200	11,10		
07990 NET A PAYER			1364,78		
NET A PAYER 1.364,78 EUR Emis le : 10/02/2017					

	Heures rémunérées	Brut	Cotisations salariales	Net imposable	Total Versé employeur	Cotisations patronales	Plafond
Période	35,00	1.769,76	416,08	1.406,88	2.534,08	753,22	1.769,76
Cumul	154,00	3.561,67	844,09	2.836,53	5.132,43	1.521,92	3.561,67